

ORDURES MENAGERES. Les opposants à la taxe d'ordures ménagères se sont réunis samedi à Cardan. Ils ont évoqué les moyens de pression sur les élus

Mobilisés contre la taxe !



« Quelle motivation pour réduire sa production de déchets, pour trier ? »

« Injuste, stupide, et en plus... illégale ». Tel pourrait être, résumé en trois mots, le réquisitoire des représentants associatifs et des usagers qui militent contre la taxe d'ordures ménagères. Rappelons que la taxe est calculée sur la valeur foncière d'une propriété, et non plus, comme la redevance, sur le nombre de personnes occupant un logement.

Injuste, parce qu'on en arrive à des situations ubuesques : des personnes âgées vivant en maison de retraite payant la taxe pour une maison inhabitée, des possesseurs de résidence secondaire taxés deux fois, et, surtout, une envolée de ce que les intervenants ont qualifié d'« impôt déguisé ». D'autant que les services fiscaux qui en assurent la gestion facturent leurs prestations à 8 % du montant de la taxe : 47 000, par exemple, pour les 4 200 foyers fiscaux de la CdC du Vallon d'Artolie mis au régime de la taxe depuis plusieurs années, a souligné M. Alibert, représentant du Collectif des déchets girondins. Stupide, car **il est évident que ce système n'incite en rien les usagers à trier leurs déchets** : « La taxe va amener au boycott du tri », soulignait M. Padovani, représentant le Collectif de défense de l'usager contribuable, venu de Haute-Garonne, département en pointe dans ce combat, « donc à l'augmentation de la masse d'ordures à incinérer, donc à une augmentation de la pollution ».

C'est aussi le point de vue de Philippe Mora, président du Collectif réduisons nos déchets en Gironde : « Quelle motivation pour réduire sa production de déchets, pour trier ? »

Illégale enfin, car « l'égalité du citoyen devant la charge des services publics », inscrite dans la loi et confortée par un arrêt du Conseil d'Etat, est loin d'être respectée.

Revenir à la redevance. Forts de leur expérience, les intervenants ont donc donné quelques pistes aux membres de l'assistance, avides de conseils, pour tenter de « faire revenir leurs élus à la raison, donc à la redevance », comme cet habitant du Nord Gironde qui a témoigné des problèmes rencontrés à Bourg-sur-Gironde et Saint-Savin de Blaye. Pétitions, demande de communication des comptes de la CdC, requêtes devant le tribunal administratif... Et puisque nous entrons en période électorale, le Collectif va faire parvenir à Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy le dossier « taxe des ordures ménagères ».

Car il existe des exemples de retour en arrière. C'est probablement ce qu'aurait expliqué Charles Vérité, maire de Langon et président du SICTOM, si des circonstances étrangères à l'objet de la réunion du jour ne l'avaient obligé à regagner Langon avant d'avoir pu intervenir : c'est en effet le SICTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) qui, sous sa présidence, a pris la décision d'abandonner la taxe pour revenir à la redevance, la gestion devant alors être assurée par les employés du syndicat. Mais si la redevance pose aussi des problèmes de fonctionnement, elle a pour avantage d'être équitable. D'ailleurs, selon le principe « pollueur payeur », **les représentants des associations ont carrément réclamé « une tarification unique dans toute la France ».** Elle pourrait être calculée sur un système qui a fait ses preuves dans d'autres régions, « la pesée embarquée », c'est-à-dire la pesée des sacs au moment de la collecte.

Environ 150 personnes dans la salle.

Etaient présents Pierre Préaut, président de la CdC des Côteaux de Garonne, Charles Vérité, président du SICTOM du Langonnais. Colette Scott, présidente de la CdC du vallon d'Artolie était excusée.

Nous vous invitons à visualiser la video du CdG en fin de rubrique "bandes annonce" page d'accueil de notre site internet.